

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme GRANGEON à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Etait absente:

Mme SANCHEZ

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

4 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE TITULAIRE DE LA LISTE AYANT OBTENU LE PLUS GRAND NOMBRE DE SIÈGES POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibérations du 22 septembre 2020, 2 février 2021, 8 février 2022 et 22 novembre 2022, la Commission de contrôle des listes électorales est composée comme suit :

- Membres titulaires
 - Pour la majorité
 - Mme Céline DUBOURG
 - Mme Ketty BAYLE
 - Mme Chantal BAUDERE
 - Pour l'opposition
 - M. Didier JOUBE
 - Mme Sandrine SENTIER
- Membres suppléants
 - Pour la majorité
 - Mme Sophie PAIN GOJOSSO
 - M. Paulo CARDOSO
 - Mme Nadège HOLGADO
 - Pour l'opposition
 - M. Michel RENAUD
 - Mme Elina SANCHEZ

En raison de la démission de Madame Ketty BAYLE en date du 23 septembre 2023, il est nécessaire de désigner un nouveau membre titulaire de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.

Pour rappel, les membres doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être Maire,
- Ne pas être Adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence,
- Ne pas être conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Monsieur le Maire demande aux conseillers intéressés de bien vouloir indiquer celui qui souhaite être titulaire en lieu et place du membre démissionnaire.

M. CASTETS est désigné pour remplacer Mme BAYLE.

La commission n°1 (Education-restauration/ Affaires Militaires/ Service Population) s'est réunie le 22 novembre 2023 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 08/12/23
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20231205-71496-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



Le Secrétaire de Séance

Monsieur Stéphane ELIAS

